

TITRE DU PROJET : Transition du Réseau d'écoinnovation

1. Durée du projet : 24 mois

2. Budget (\$ CA)

1^{re} année : 150 000 \$ CA

2^e année : 75 000 \$ CA

3. Bref exposé des questions, des besoins et des lacunes en rapport avec le thème du projet; objectifs et activités à cet égard; résultats escomptés, avantages et bénéficiaires :

La Commission de coopération environnementale (CCE) a lancé le Réseau nord-américain pour l'écoinnovation (Réseau d'écoinnovation, REI) lors de la session ordinaire annuelle que son Conseil a tenue en 2019. La mission de ce Réseau consiste à favoriser la création de centres d'innovation dans les établissements universitaires d'Amérique du Nord, et à relier ces centres afin d'y renforcer l'éducation et de fournir aux étudiants et aux collectivités des outils qui promeuvent l'entrepreneuriat, l'innovation et la conception durable dans une optique de croissance verte. L'un des objectifs initiaux du projet de la CCE relatif au Réseau d'écoinnovation en 2019 et 2020 consistant à ce qu'il soit autonome au terme de cette période, le Réseau a permis de recruter ses principaux membres, d'élaborer des documents fondamentaux et stratégiques, et de coordonner des activités qui ont contribué à l'établissement de relations entre les membres et les jeunes entrepreneurs, et qui ont éclairé la conception de ressources et d'outils des plus utiles.

Cependant, la pandémie de COVID-19 a empêché que le projet réalise son plein potentiel et atteigne l'autonomie. Contraints de se concentrer sur leur survie à court terme, les établissements universitaires ont détourné leur attention du Réseau, ce qui signifie qu'il n'y a eu aucune activité tenue en personne en vue d'élaborer de nouveaux services et de nouvelles ressources, et le recrutement de nouveaux membres n'a pu commencer. Une dernière activité du projet menée de 2019 et 2020 a donné lieu à l'établissement d'un plan de transition en vue de déplacer le Réseau vers un nouvel établissement qui en prendrait la responsabilité. À la suite de discussions à cet égard, l'Université de Waterloo (Ontario), au Canada, a proposé, en mars 2021, de verser à un employé un salaire correspondant aux deux tiers de celui d'un employé à temps plein qui exercerait des fonctions de gestionnaire à cette université, mais aussi de fournir des contributions financières et en nature. Avec une aide financière de la CCE afin de poursuivre les activités du Réseau pendant la période de transition, ce gestionnaire sera chargé de les administrer, de mettre en place les services et les ressources du Réseau, d'établir une nouvelle méthode de gouvernance et de chercher du financement afin d'assurer l'autonomie du Réseau à long terme.

Dans ce contexte, ce projet de suivi vise à faire en sorte que le REI soit financièrement indépendant et durable d'ici le 30 juin 2023, et ce, au moyen du transfert des responsabilités ayant trait aux finances, aux activités et à la gouvernance de la CCE aux membres du Réseau, aux partenaires et à l'établissement gestionnaire, ainsi que du renforcement des capacités opérationnelles et financières nécessaires afin que le Réseau puisse poursuivre ses activités. Les fonds de la CCE seront combinés à des contributions financières provenant d'autres sources, y compris des droits d'adhésion, du financement par d'autres organisations, et des contributions d'entreprises commanditaires et partenaires du secteur privé.

4. Cocher les priorités du Plan stratégique pour 2021 à 2025 auxquelles donne suite le projet :

- La propreté de l'air, du sol et de l'eau
- La prévention et la réduction de la pollution dans le milieu marin
- L'économie circulaire et la gestion durable des matières
- Les espèces et les écosystèmes communs
- Des économies et des collectivités résilientes
- L'application efficace des lois de l'environnement

5. Indiquer de quelle manière la mise en œuvre du projet s'appuie sur des approches générales et stratégiques (c.-à-d. des solutions novatrices et efficaces et/ou l'inclusivité et la diversité en matière de mobilisation des intervenants et de participation du public [y compris les effets et les possibilités relativement au genre et à la diversité ainsi qu'aux jeunes]) :

Les centres d'innovation peuvent jouer un rôle important en matière de développement économique durable et de création d'emplois au sein et en dehors des collectivités qu'ils desservent. Une caractéristique fondamentale de ces centres est liée au fait qu'ils offrent un accès inclusif et équitable aux étudiants et aux membres des collectivités d'Amérique du Nord, ce qui leur permet de tirer parti de formations, d'outils et de ressources qui ont trait à l'innovation, à la conception durable, à l'entrepreneuriat, à la mise sur pied d'entreprises et à l'innovation durable. En outre, le Réseau facilite l'exploitation d'une plateforme vouée à la création et au partage des expériences d'apprentissage aussi diverses qu'inclusives qu'offrent les centres d'innovation des établissements universitaires nord-américains. Cette transition renforcera la mobilisation des jeunes dans le cadre du programme des ambassadeurs jeunesse du Réseau d'écoinnovation. Les jeunes (les étudiants et les jeunes entrepreneurs) constituent donc à la fois un public cible et des partenaires importants en vue d'une mise en œuvre fructueuse des activités (les ambassadeurs jeunesse). De plus, les ambassadeurs jeunesse des organisations membres seront mobilisés d'une manière cohérente et formelle dans le but de veiller à ce que l'ensemble du Réseau réponde aux besoins des jeunes.

6. Expliquer comment le projet peut avoir une plus importante incidence grâce à la coopération trinationale :

Le caractère trinational du réseau que forment les centres d'innovation des établissements universitaires du Canada, du Mexique et des États-Unis accroîtra la qualité et l'incidence de ce projet : 1) en tirant parti des meilleures compétences dont disposent ces trois pays en matière d'entrepreneuriat, d'innovation et de durabilité en vue de créer des centres d'innovation et d'entrepreneuriat ou de renforcer ces centres afin d'y instaurer la croissance verte; 2) en rendant ces centres et leurs services disponibles et utiles aux jeunes, aux étudiants, aux spécialistes et aux collectivités des trois pays; 3) en accroissant la portée globale du Réseau et les possibilités de collaborations, d'adhésions et de nouveaux partenariats faisant preuve de diversité culturelle pour appuyer les objectifs du projet; et 4) en offrant une plateforme neutre et trilingue destinée à l'échange de publications, de recherches, de connaissances et de pratiques exemplaires entre les centres d'innovation des établissements universitaires d'Amérique du Nord.

7. Décrire de quelle façon le projet complémente d'autres travaux menés à l'échelle nationale ou internationale, ou évite les chevauchements avec de tels travaux :

Le REI comble une lacune de longue date, à savoir le manque d'organisations dirigées par de jeunes entrepreneurs qui pourraient établir des liens entre la durabilité, l'économie verte et l'entrepreneuriat environnemental en collaborant avec des établissements universitaires pour élaborer et partager des modèles efficaces pouvant renforcer leur capacité à soutenir l'incubation, le développement et la commercialisation de l'entrepreneuriat lié à l'environnement. À l'heure actuelle, il n'existe aucun modèle nord-américain de ce type qui est axé sur la promotion de l'innovation chez les jeunes, de l'entrepreneuriat et de la durabilité sous la direction de centres d'innovation établis dans chacun de trois pays. Le Réseau permet de combiner de façon unique les compétences internationales, nationales et locales qui offrent des modèles et des outils de pointe permettant de soutenir et d'accélérer le passage à l'innovation et à l'entrepreneuriat écoresponsables grâce aux relations qu'entretiennent les établissements universitaires au profit des collectivités d'Amérique du Nord.

8. Indiquer de quelle manière le projet mobilise les spécialistes des connaissances écologiques traditionnelles (CET) ou les collectivités tribales, autochtones ou des Premières Nations, le cas échéant :

La transition du Réseau d'écoinnovation bénéficiera du soutien de l'*Indigenous Initiatives Office* (Bureau des initiatives autochtones) de l'Université de Waterloo et permet à des entrepreneurs autochtones de participer aux activités du Réseau. En outre, la mise en œuvre du Réseau offre aux étudiants autochtones et aux membres du public des possibilités de prendre part à des activités et d'acquérir des connaissances dans le cadre d'échanges d'étudiants et d'une collaboration avec les collectivités locales. De plus, des

programmes axés sur l’entrepreneuriat dans les collectivités autochtones et locales, qui sont actuellement offerts dans des établissements universitaires nord-américains, permettront d’informer les membres du Réseau.

9. Décrire la manière dont le projet mobilise de nouveaux publics ou partenaires, le cas échéant :

Durant la transition, le REI poursuivra ses travaux avec les membres actuels et tentera de recruter de nouveaux membres dans le but d’accroître la diversité des établissements membres et/ou de renforcer les capacités des établissements qui desservent des collectivités diversifiées sur le plan culturel, en ciblant tout particulièrement les jeunes. Ces travaux s’appuieront sur une stratégie intersectorielle qui favorisera la mobilisation en recrutant des étudiants et des entrepreneurs associés aux établissements membres du Réseau dans le cadre du programme des ambassadeurs jeunesse. Au moyen d’efforts de sensibilisation et de la recherche de possibilités de partenariat en collaboration avec l’Unité des relations extérieures et des partenariats de la CCE, ce projet mobilisera également de nouveaux publics en vue d’accroître la visibilité du Réseau.

À la fin de la transition, le REI continuera à fournir une ligne de communication avec la CCE pour entendre les voix des établissements universitaires, des spécialistes et des représentants des jeunes directement mobilisés à l’égard de l’innovation durable, environnementale et sociale, et tirées d’exemples concrets d’entrepreneuriat portant sur des sujets d’intérêt pour la CCE, notamment la résilience des collectivités, l’équité environnementale, les points de vue des Autochtones, les technologies propres, l’économie circulaire et l’efficacité.

10. Énumérer les organismes ou les organisations partenaires qui participent à la mise en œuvre du projet, ainsi que d’autres organisations qui pourraient y participer ou en tirer parti, notamment au moyen d’efforts de diffusion, de collaborations ou de partenariats (p. ex. des organismes fédéraux ou d’autres ordres de gouvernement, le milieu universitaire, des organisations non gouvernementales [ONG], le secteur privé, la société civile et les jeunes) :

Noms des membres du comité directeur du projet	Affiliation (pays)
Sarah Lubick Robert Woodbury Halil Erhan	<i>Business of Design Program</i> (Programme de conception commerciale) de l’Université Simon-Fraser, Vancouver, Colombie-Britannique, Canada
Anna Ehrhardt Carmela Cucuzzella	District n° 3 de l’Université Concordia, Montréal, Québec, Canada
Daniel Forget	Université Laval, Québec, Canada

Jean Andrey Brock Dickinson	<i>Economic Development Program</i> (Programme de développement économique) de l'Université de Waterloo, Ontario, Canada
Tom Wavering Brandt Smith Daniel Moses	<i>Tom Love Innovation Hub</i> (Centre d'innovation Tom Love) de l'University of Oklahoma, Norman, Oklahoma, États-Unis
Jeff Moore Cassandra Rigsby Haley Rader	<i>Ronnie K. Irani Center for the Creation of Economic Growth</i> (I-CCEW, Centre Ronnie K. Irani pour la croissance économique), Norman, Oklahoma, États-Unis
Klaudia Manuela Sánchez Espíndola Miguel Ángel Santinelli Ramos	<i>Facultad de Responsabilidad Social</i> (Faculté de responsabilité sociale) de l'Universidad Anáhuac, Mexico, Mexique
Omar Chávez Alegría Adriana Gomez Castañeda	<i>Facultad de Ingeniería</i> (Faculté d'ingénierie) de l'Universidad Autónoma de Querétaro, Querétaro, Mexique
Germarilis Ruiz Gallosa	Neeuko, Coordonnatrice de l'innovation et de l'entrepreneuriat à l'Universidad del Sagrado Corazón, San Juan, Porto Rico

11. Dans le tableau ci-dessous, énoncer le ou les objectifs du projet, et indiquer les activités et les sous-tâches prévues pour les atteindre, les réalisations connexes, les résultats escomptés et la manière dont ils seront mesurés (évaluation du rendement), les bases de référence (si elles sont connues), les cibles à atteindre d'ici la fin du projet, l'échéancier et le budget :

OBJECTIF 1	Transférer la gouvernance du Réseau d'écoinnovation de la CCE à un gestionnaire du Réseau à l'Université de Waterloo.
Activité 1 Budget : 175 000 \$	Soutenir et assurer une transition appropriée, de la CCE à l'Université de Waterloo, des responsabilités ayant trait aux finances, aux activités et à la gouvernance du Réseau.
Réalisations	<ul style="list-style-type: none"> - Un Réseau d'écoinnovation indépendant de la CCE, avec une composition renouvelée et renforcée, qui s'appuie sur une structure et une stratégie élaborées judicieusement, et fonctionne sous la gouvernance de l'Université de Waterloo pendant la période initiale d'acquisition de son autonomie. - Un partenariat entre la CCE et le REI qui maintient leurs liens et contribue au renforcement de leur mandat respectif, notamment en ce qui concerne le soutien de divers projets destinés aux jeunes et le traitement des sujets d'actualité que représentent la durabilité, l'entrepreneuriat et l'innovation.

Résultats escomptés, évaluation du rendement	<ul style="list-style-type: none"> - Une documentation appropriée permettant d'appuyer la transition complète et officielle de la gouvernance du REI de la CCE à l'Université de Waterloo. - Une documentation juridique et administrative pertinente concernant cette transition a été élaborée, convenue et assortie d'instruments, le cas échéant. Les instruments devraient comprendre la définition officielle des rôles que la CCE et l'Université de Waterloo joueraient dans le cadre de la transition et par la suite. - Une stratégie et des ententes relatives à la composition du Réseau (élaborées et mises en œuvre) pour confirmer la participation des membres fondateurs et l'expansion de l'adhésion à de nouveaux établissements (y compris aux ambassadeurs jeunesse du Réseau d'écoinnovation). Cette stratégie et ces ententes devraient également comprendre l'officialisation et l'établissement des rôles, des responsabilités et des engagements de tous les membres (y compris les ambassadeurs jeunesse du Réseau d'écoinnovation). - Un plan d'action (élaboré et mis en œuvre) qui s'appuie sur le plan de gestion de la transition, comporte des activités principales et un calendrier de transition, et établit un plan d'action officiel pour étendre le réseau et élaborer des directives opérationnelles. - La mise en œuvre de directives financières afin d'exploiter et de soutenir le Réseau (compte tenu de sa stratégie actuelle de financement, y compris l'élaboration d'une structure de droits d'adhésion et d'une démarche de collecte de fonds). - L'élaboration d'indicateurs de rendement afin d'évaluer du Réseau et d'effectuer un premier examen de ses incidences. 	
Base de référence (situation actuelle), si elle est connue	<ul style="list-style-type: none"> - La Charte du Réseau d'écoinnovation (2019) - La Stratégie en matière de partenariat et de financement (2020) - Le Plan de gestion de la transition (2021) 	
Cible (d'ici la fin du projet)	Un Réseau d'écoinnovation autonome géré par l'Université de Waterloo.	
Sous-tâche 1.1	Déterminer, élaborer et mettre en œuvre, le cas échéant, la documentation et les mesures juridiques, financières, opérationnelles et administratives appropriées destinées à officialiser la transition de la gouvernance du REI de la CCE à l'Université de Waterloo.	Quand : au 1 ^{er} trimestre de la 1 ^{re} année.
Sous-tâche 1.2	Mettre à jour la composition du Réseau et établir des rôles de gestion (y compris l'annonce des nouveaux membres et des ambassadeurs jeunesse, ainsi que les mises à jour du site Web).	Quand : aux 1 ^{er} et 2 ^e trimestres de la 1 ^{re} année.
Sous-tâche 1.3	Conclure des ententes officielles par écrits entre les membres et/ou les partenaires afin d'établir les rôles et le degré de participation, y compris le rôle et les responsabilités des ambassadeurs jeunesse.	Quand : au 1 ^{er} trimestre de la 1 ^{re} année.

Sous-tâche 1.4	Soutenir l'établissement d'un plan de travail officiel relatif à la transition du Réseau, et fournir une programmation et du soutien aux membres. Le plan de travail doit comporter des indicateurs de rendement clairs pour pouvoir surveiller les progrès et les incidences et en rendre compte.	Quand : au 2 ^e trimestre de la 1 ^{re} année.
Sous-tâche 1.5	Soutenir la mise en œuvre d'activités initiales de recrutement de membres, en partenariat avec l'Université de Waterloo, afin d'étendre le Réseau.	Quand : aux 3 ^e et 4 ^e trimestres de la 1 ^{re} année.
Sous-tâche 1.6	Soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de directives financières relatives à l'autonomie du Réseau, y compris des activités de collaboration avec le secteur privé, les organismes gouvernementaux, les fondations de bienfaisance et d'autres parties concernées.	Quand : du 3 ^e trimestre à la fin du projet.
Sous-tâche 1.7	Revoir la transition et la vérification, par les membres et les partenaires, de l'autonomie financière et opérationnelle du Réseau, et l'engagement à poursuivre les activités.	Quand : au 4 ^e trimestre de la 2 ^e année.
Sous-tâche 1.8	Examiner le rendement et les répercussions de la deuxième année, ainsi que la conclusion du processus de transition vers une organisation autonome.	Quand : au 4 ^e trimestre de la 2 ^e année.
OBJECTIF 2	Soutenir le but et le fonctionnement du Réseau d'écoinnovation durant la période de transition de deux ans.	
Activité 2 Budget : 50 000 \$	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir les activités du Réseau d'écoinnovation durant la période de transition de deux ans afin de favoriser davantage la création de centres d'innovation dans les établissements universitaires d'Amérique du Nord, ainsi que leur interconnexion, et fournir aux étudiants et aux collectivités des outils qui promeuvent l'entrepreneuriat, l'innovation et la conception durable dans une optique de croissance verte. - Soutenir la diffusion des activités du REI afin d'accroître la visibilité du Réseau et de publiciser ses activités. 	
Réalisations	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir la mise en œuvre du plan de travail et des activités du REI, et plus particulièrement : <ul style="list-style-type: none"> - offrir des programmes originaux d'innovation et d'entrepreneuriat verts conçus pour démontrer la valeur du REI et fournir à ses membres des services et des activités qu'ils jugeront utiles; - accroître la capacité des centres d'innovation à soutenir les nouvelles entreprises dans le secteur de l'environnement; - accroître les possibilités de sensibilisation en vue d'améliorer et de développer l'éducation ainsi que les partenariats dans le domaine de l'enseignement et de la formation en entrepreneuriat vert; - communiquer les pratiques exemplaires en matière de soutien à l'entrepreneuriat vert dans le domaine des compétences et sur les plans culturel et linguistique; 	

	<ul style="list-style-type: none"> - organiser la première conférence du Réseau d'écoinnovation et d'autres événements et activités connexes; - collaborer et mobiliser dans le cadre d'activités indépendantes mises en œuvre par les ambassadeurs jeunesse du REI. - Accroître la diffusion et la visibilité du REI et de ses activités au moyen d'efforts de sensibilisation, en partenariat avec d'autres organisations. 	
Résultats escomptés, évaluation du rendement	<ul style="list-style-type: none"> - Un rapport sur le soutien particulier que la CCE apporte aux diverses activités prévues dans le plan de travail du REI. - La participation active de membres du personnel de la CCE aux conférences et aux activités du REI. - Un rapport sur les activités de sensibilisation et de diffusion de la CCE visant à accroître la visibilité du REI. - Un rapport sur les projets concernant les jeunes que la CCE a exécutés en collaboration avec le REI. 	
Base de référence (situation actuelle), si elle est connue	<p>Les réalisations antérieures du REI visant à améliorer l'éducation et à fournir aux étudiants et aux collectivités des outils qui promeuvent l'entrepreneuriat, l'innovation et la conception durable dans une optique de croissance verte. Il s'agit notamment d'une formation trilingue en entrepreneuriat vert (y compris une série d'ateliers sur ce type d'entrepreneuriat offerts en partenariat avec l'Université de Waterloo), de la facilitation d'échanges de jeunes entre les pays membres de la CCE, du partage d'études et de ressources utiles, et de la contribution active à des discussions internationales portant sur l'innovation durable en matière d'environnement.</p>	
Cible (d'ici la fin du projet)	<ul style="list-style-type: none"> - La CCE a soutenu l'exécution du plan de travail et des activités du REI pendant la période de transition et a conclu un partenariat avec lui en vue d'une collaboration future. 	
Sous-tâche 2.1	Apporter du soutien au REI dans le cadre de diverses activités prévues dans son plan de travail.	Quand : du 3 ^e trimestre de la 1 ^{re} année au 4 ^e trimestre de la 2 ^e année.
Sous-tâche 2.2	Soutenir l'élaboration et l'exécution d'événements et d'activités éducatives pour les entrepreneurs écologistes au sein des établissements universitaires.	Quand : du 3 ^e trimestre de la 1 ^{re} année au 4 ^e trimestre de la 2 ^e année.
Sous-tâche 2.3	Soutenir les efforts en matière de collaboration et de partenariat afin d'accroître la diffusion des activités du REI.	Quand : du 3 ^e trimestre de la 1 ^{re} année au 4 ^e trimestre de la 2 ^e année.
Sous-tâche 2.4	Soutenir, en partenariat avec l'Unité des relations extérieures et des partenariats, des projets et des activités axés sur la collaboration avec les jeunes intéressés par l'entrepreneuriat vert et la durabilité.	Quand : du 3 ^e trimestre de la 1 ^{re} année au 4 ^e trimestre de la 2 ^e année.

12. Décrire les effets prévus à la suite du projet :

Effets prévus (échéance : mois et année)	Évaluation du rendement en fonction des critères SMART*
<p>En décembre 2025, les responsabilités en matière de finances, d'activités et de gouvernance du REI auront été transférées à l'établissement qui dirigera le REI.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Une documentation juridique, financière, opérationnelle et administrative appropriée est élaborée, ainsi que des mesures visant à officialiser le transfert du REI de la CCE à l'établissement qui dirige le Réseau existant. - Le Réseau a pleinement élaboré et adopté son propre mécanisme de gouvernance.
<p>À la fin du projet, le soutien apporté par la CCE aux activités du REI aura suscité une augmentation des échanges entre les établissements universitaires et/ou les ressources au sein du Réseau en vue de promouvoir l'entrepreneuriat vert et l'innovation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'ateliers ou d'activités du REI soutenus par la CCE. - Nombre d'activités coorganisées par les membres du Réseau. - Nombre de ressources du REI (outils, publications, etc.) financées par la CCE.
<p>D'ici décembre 2025, la CCE collaborera avec le REI selon le modèle de partenariat adopté.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La documentation appropriée relative au modèle de partenariat entre la CCE et le REI est élaborée. <p>* SMART : spécifique, mesurable, atteignable, réaliste et temporel.</p>